AFFAIRES COURANTES

[Français]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DES 38^E ET 39^E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les trente-huitième et trente-neuvième rapports du Comité de sélection.

Monsieur le Président, si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du trente-huitième rapport plus tard aujourd'hui.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.]

• (1520)

[Traduction]

M. le Président: Le député a-t-il le consentement unanime pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

[Français]

ADOPTION DU 38^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par l'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay):

Que le trente-huitième rapport du Comité de sélection, présenté à la Chambre plus tôt, soit adopté.

M. le Président: L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—AUTORISATION AU
COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, j'ai quatre motions dont j'ai discuté avec les autres leaders à la Chambre, et que je voudrais maintenant présenter. Voici la première:

Que le Comité permanent de la justice et du solliciteur général soit autorisé à se rendre à Kingston, en Ontario, du dimanche 22 novembre au mercredi 25

Travaux de la Chambre

novembre 1987 inclusivement, afin d'y tenir des audiences, de visiter les installations correctionnelles et d'observer le déroulement d'audiences d'un comité de la Commission des libérations conditionnelles, dans le cadre de son étude de la détermination des peines et des remises en liberté sous condition, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Je pense que vous trouverez le consentement unanime pour que la motion soit proposée immédiatement.

M. le Président: Le ministre a-t-il le consentement unanime pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE PROJET DE LOI C-77—ANNULATION DE LA MOTION PORTANT 2^E LECTURE DU PROJET DE LOI ET RENVOI À UN COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, la motion suivante a trait au projet de loi C-77. Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement de la Chambre, les délibérations sur le projet de loi C-77, Loi visant à autoriser à titre temporaire des mesures extraordinaires de sécurité en situation de crise nationale et à modifier d'autres lois en conséquence, qui ont eu lieu à la Chambre le lundi 2 novembre 1987, soient annulées, et que l'entrée sous la rubrique «Projets de loi émanant du gouvernement (Communes)» soit modifiée afin d'indiquer que la motion portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi n'avait pas été dûment proposée, appuyée et mise en délibération.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, nous avons été consultés et nous sommes disposés à appuyer la motion.

Je veux profiter de l'occasion pour remercier le gouvernement. Rien ne nous oblige à recommencer de façon plus appropriée, et nous tenons simplement à dire que nous apprécions cette initiative.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, cet ordre reflète les discussions tenues entre les leaders à la Chambre et représente une façon constructive de faire étudier le projet de loi de la manière habituelle. C'était donc la chose à faire.

M. le Président: Le ministre a-t-il le consentement unanime pour proposer sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)